

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

George Weston présente une solide performance sur le plan opérationnel, contrebalancée par l'incidence sur le bénéfice de l'ajustement de la juste valeur lié à la hausse de 4,9 % du cours des parts de Propriétés de Choix

Toronto, Ontario, le 29 juillet 2025 George Weston Limitée (TSX : WN) (« GWL » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats consolidés non audités pour les 12 semaines closes le 14 juin 2025²⁾.

Le Rapport du deuxième trimestre de 2025 de GWL a été déposé sur SEDAR+ et est disponible à www.sedarplus.ca ainsi que sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse www.weston.ca.

« George Weston a connu un autre trimestre marqué par de solides performances sur les plans opérationnel et financier », a déclaré Galen G. Weston, Président du Conseil et chef de la direction de George Weston Limitée. « Encore une fois, nos entreprises en exploitation positionnent George Weston pour la réussite, alors que Loblaw poursuit la mise en œuvre de sa stratégie tout en offrant une valeur exceptionnelle aux Canadiens et que Propriétés de Choix renforce son portefeuille au moyen d'acquisitions et de dessaisissement menés avec rigueur. »

Au cours du trimestre, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») a affiché de solides résultats en poursuivant ses efforts pour offrir qualité, valeur, service et commodité aux Canadiens, dans l'ensemble de son réseau de magasins et de plateformes numériques à l'échelle du pays. La forte croissance du chiffre d'affaires a été portée par l'ouverture de nouveaux magasins et par l'amélioration du chiffre d'affaires des magasins comparables, et les offres axées sur la valeur au quotidien, les récompenses personnalisées du programme de fidélisation PC Optimum^{MC} et les promotions percutantes ont favorisé l'engouement des consommateurs. Dans le secteur de l'alimentation au détail, les consommateurs ont continué de privilégier la valeur, ce qui s'est traduit par une performance supérieure des bannières à escompte et Real Canadian Superstore. Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, l'achalandage dans les magasins comparables, la taille du panier d'épicerie et le nombre d'articles achetés ont tous affiché une hausse. Dans le secteur de l'alimentation au détail, le volume (en tonnes) a également progressé, témoignant d'une croissance solide des parts de marché, tant dans le secteur des magasins à escompte que dans celui des magasins traditionnels. Dans le secteur des pharmacies au détail, les médicaments sur ordonnance et les services de soins de santé ont affiché une vigueur constante, grâce à la croissance des médicaments de spécialité. L'augmentation du chiffre d'affaires tiré des produits de l'avant du magasin s'est poursuivie, notamment dans les catégories de produits de beauté haut de gamme, bien qu'elle ait été atténuée par le retrait stratégique des tablettes de certaines catégories de produits électroniques. Loblaw a poursuivi la mise en œuvre de son plan annuel visant à ouvrir environ 80 nouveaux magasins et 100 pharmacies dotées de cliniques de soins pharmaceutiques, offrant ainsi à plus de collectivités canadiennes, accès à des produits d'épicerie de qualité abordables et à des soins de santé. Dans le cadre de ce plan, 10 magasins et 12 cliniques de soins pharmaceutiques ont ouvert leurs portes au cours du trimestre, ce qui a porté à 20 magasins et à 23 cliniques de soins pharmaceutiques, le total des ouvertures depuis le début de l'exercice. Parallèlement, Loblaw a continué de mener à bien la mise en exploitation de son centre de distribution à East Gwillimbury.

Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») a connu un autre excellent trimestre, portée par la qualité de son portefeuille et par la rigueur de sa stratégie financière. Sa performance a été propulsée par la forte demande pour ses biens immobiliers dont le locataire principal est un commerce d'alimentation ainsi que pour ses actifs industriels bien situés. Propriétés de Choix a renforcé davantage sa position en réalisant ses priorités stratégiques, et ce grâce à des transactions totalisant 427 millions de dollars.

Par ailleurs, GWL a annoncé aujourd'hui un fractionnement d'actions ordinaires à raison de 3 pour 1, afin de maintenir l'accessibilité de ses actions ordinaires pour les investisseurs individuels et les employés qui participent au régime d'actionnariat à l'intention des salariés de la société. Ce fractionnement d'actions n'aura aucun effet dilutif sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires. Il sera réalisé sous la forme d'un dividende en actions. De plus amples renseignements sont fournis dans le communiqué distinct publié par la société le 29 juillet 2025.

FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2025

- Les produits se sont établis à 14 823 millions de dollars, en hausse de 732 millions de dollars, ou 5,2 %.
- Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ s'est élevé à 1 923 millions de dollars, en hausse de 117 millions de dollars, ou 6,5 %.
- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est chiffré à 258 millions de dollars (1,96 \$ par action ordinaire), comparativement à 400 millions de dollars (2,97 \$ par action ordinaire) pour la période correspondante de 2024. La diminution découle essentiellement de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la hausse du cours des parts de Propriétés de Choix au cours du trimestre, en partie contrebalancée par l'incidence favorable de charges comptabilisées à l'exercice précédent.
- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est chiffré à 401 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars, ou 1,8 %.
 - L'apport des sociétés cotées en bourse au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est établi à 443 millions de dollars, en hausse de 17 millions de dollars, ou 4,0 %.
- Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ s'est établi à 3,06 \$, en hausse de 0,13 \$ par action ordinaire, ou 4,4 %.
- La société a racheté aux fins d'annulation 1,1 million d'actions ordinaires à un coût de 295 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ du siège social de GWL se sont élevés à 293 millions de dollars.
- Après la clôture du deuxième trimestre de 2025, le Conseil d'administration de la société a approuvé un fractionnement d'actions à raison de 3 pour 1, des actions ordinaires en circulation de la société. Le fractionnement d'actions sera réalisé sous la forme d'un dividende en actions, dans le cadre duquel la société émettra en faveur des actionnaires, deux actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue. Le fractionnement d'actions prendra effet à la fermeture des bureaux le 18 août 2025 pour les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 14 août 2025. Pour en savoir plus sur le fractionnement d'actions, veuillez consulter le communiqué publié par la société à l'adresse www.weston.ca/investisseurs/nouvelles-evenements.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter, à savoir Loblaw et Propriétés de Choix, qui sont toutes deux des entités cotées en bourse. Par conséquent, les états financiers de la société rendent compte de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix, qui a également une incidence sur ceux-ci. La consolidation de ces entités dans les états financiers de la société reflète l'incidence des éliminations, des ajustements intersectoriels et des autres ajustements de consolidation qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur les résultats consolidés de la société. En outre, la trésorerie et les placements à court terme, et les autres placements détenus par la société, ainsi que toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives, sont reflétés dans le secteur Siège social de GWL. Pour aider nos investisseurs et les parties prenantes à comprendre les états financiers de la société et l'incidence de la consolidation, la société présente ses résultats en distinguant le secteur Loblaw, le secteur Propriétés de Choix, l'incidence de la consolidation de Loblaw et de Propriétés de Choix et, enfin, le siège social de GWL.

Les résultats de la société tiennent compte de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable aux fluctuations considérables du cours des parts de fiducie de Propriétés de Choix, qui a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Les résultats de la société subissent l'incidence des fluctuations du cours de marché des parts de fiducie de Propriétés de Choix du fait que les parts de fiducie détenues par les porteurs de parts autres que la société sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société. Les résultats financiers de la société sont touchés négativement lorsque le cours des parts de fiducie augmente et positivement lorsque le cours des parts de fiducie diminue.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
Pour les périodes closes indiquées

	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	14 juin 2025	15 juin 2024		
Produits	14 823 \$	14 091 \$	732 \$	5,2 %
Résultat d'exploitation	1 440 \$	795 \$	645 \$	81,1 %
BAIIA ajusté ⁱ⁾ découlant de ce qui suit :				
Loblaw	1 838 \$	1 711 \$	127 \$	7,4 %
Propriétés de Choix	252	240	12	5,0 %
Incidence de la consolidation	(157)	(140)	(17)	(12,1) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse ⁱ⁾	1 933 \$	1 811 \$	122 \$	6,7 %
Siège social de GWL	(10)	(5)	(5)	(100,0) %
Montant ajusté du BAIIA ⁱ⁾	1 923 \$	1 806 \$	117 \$	6,5 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ⁱ⁾	13,0 %	12,8 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	268 \$	410 \$	(142) \$	(34,6) %
Loblaw ⁱⁱ⁾	377 \$	241 \$	136 \$	56,4 %
Propriétés de Choix	(154)	514	(668)	(130,0) %
Incidence de la consolidation	61	(154)	215	139,6 %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse ⁱ⁾	284 \$	601 \$	(317) \$	(52,7) %
Siège social de GWL	(26)	(201)	175	87,1 %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	258 \$	400 \$	(142) \$	(35,5) %
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	1,96 \$	2,97 \$	(1,01) \$	(34,0) %
Loblaw ⁱⁱ⁾	381 \$	350 \$	31 \$	8,9 %
Propriétés de Choix	112	105	7	6,7 %
Incidence de la consolidation	(50)	(29)	(21)	(72,4) %
Sociétés d'exploitation cotées en bourse ⁱ⁾	443 \$	426 \$	17 \$	4,0 %
Siège social de GWL	(42)	(32)	(10)	(31,3) %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ⁱ⁾	401 \$	394 \$	7 \$	1,8 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ⁱ⁾ (en dollars)	3,06 \$	2,93 \$	0,13 \$	4,4 %

i) Les sociétés d'exploitation cotées en bourse représentent l'apport à la performance financière de la société provenant de la participation lui donnant le contrôle qu'elle détient dans Loblaw et Propriétés de Choix, qui sont toutes deux des entités cotées en bourse, compte tenu de l'incidence de la consolidation. Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels et d'autres ajustements de consolidation. Se reporter à la rubrique « Résultats par secteur d'exploitation » du présent communiqué de presse pour de plus amples renseignements.

ii) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société s'est établi à 258 millions de dollars (1,96 \$ par action ordinaire) au deuxième trimestre de 2025, en baisse de 142 millions de dollars (1,01 \$ par action ordinaire) comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2024. La diminution est attribuable à l'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 149 millions de dollars (1,14 \$ par action ordinaire), annulée en partie par une amélioration de 7 millions de dollars (0,13 \$ par action ordinaire) de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société.

L'incidence nette défavorable, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 149 millions de dollars (1,14 \$ par action ordinaire) découle principalement de ce qui suit :

- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 462 millions de dollars (3,50 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable à la hausse du cours des parts de Propriétés de Choix au cours du deuxième trimestre de 2025;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 39 millions de dollars (0,29 \$ par action ordinaire) de la reprise, à l'exercice précédent, d'une provision liée à une transaction qui a été jugée comme n'étant plus requise par Propriétés de Choix;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 253 millions de dollars (1,89 \$ par action ordinaire) de charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif comptabilisées à l'exercice précédent;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 41 millions de dollars (0,31 \$ par action ordinaire) de la diminution de l'amortissement des immobilisations incorporelles de Loblaw liée essentiellement à l'amortissement maintenant complet de certaines immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») en 2014;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 33 millions de dollars (0,25 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied ») en raison de la variation du cours des parts d'Allied;
- l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 29 millions de dollars (0,23 \$ par action ordinaire) de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite de l'incidence de la consolidation.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ s'est établi à 401 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, en hausse de 7 millions de dollars, ou 1,8 %, comparativement à celui de la période correspondante de 2024. L'augmentation est attribuable à l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, de 17 millions de dollars de l'apport des sociétés d'exploitation cotées en bourse, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 10 millions de dollars du siège social de GWL découlant de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des autres placements, d'une augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières¹⁾ et d'une hausse de la charge d'impôt sur le résultat liée à la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ s'est établi à 3,06 \$ au deuxième trimestre de 2025, en hausse de 0,13 \$ par action ordinaire, ou 4,4 %, par rapport à celui inscrit pour la période correspondante de 2024. La hausse est attribuable à la performance enregistrée en ce qui a trait au montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires¹⁾, comme il est décrit ci-dessus, et à l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,09 \$ par action ordinaire) aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À L'ENTREPRISE (INFORMATIONS CONSOLIDÉES)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE GWL La société a réalisé les activités de financement liées au siège social de GWL suivantes :

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités – Actions rachetées et annulées Au deuxième trimestre de 2025, la société a racheté et annulé 1,1 million d'actions ordinaires (1,8 million d'actions ordinaires en 2024) pour une contrepartie totale de 295 millions de dollars (339 millions de dollars en 2024) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 14 juin 2025, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la société, déduction faite des actions détenues en fiducie, s'élevait à 128,3 millions (132,1 millions d'actions ordinaires au 15 juin 2024).

La société souscrit à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait pas active sur le marché.

Voir la note 11, « Capital social », des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités du deuxième trimestre de 2025 de la société pour plus de précisions.

Participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw La société participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation. Au cours du deuxième trimestre de 2025, Loblaw a racheté 0,9 million d'actions ordinaires (1,3 million d'actions ordinaires en 2024) de la société pour une contrepartie totale de 200 millions de dollars (190 millions de dollars en 2024).

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'EXPLOITATION

Le tableau qui suit présente les principales mesures de rendement de la société par secteur.

(en millions de dollars) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les									
	14 juin 2025					15 juin 2024				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consoli- dation	Siège social de GWL	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consoli- dation	Siège social de GWL	Total
Produits	14 672 \$	351 \$	(200) \$	— \$	14 823 \$	13 947 \$	336 \$	(192) \$	— \$	14 091 \$
Résultat d'exploitation	1 237 \$	350 \$	(136) \$	(11) \$	1 440 \$	866 \$	273 \$	(82) \$	(262) \$	795 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation ¹⁾	1 247	251	(73)	(11)	1 414	1 147	239	(57)	(6)	1 323
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 838 \$	252 \$	(157) \$	(10) \$	1 923 \$	1 711 \$	240 \$	(140) \$	(5) \$	1 806 \$
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	212 \$	504 \$	(231) \$	5 \$	490 \$	190 \$	(241) \$	48 \$	— \$	(3) \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières ¹⁾	212	139	(54)	5	302	190	134	(53)	—	271
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	1 025 \$	(154) \$	95 \$	(16) \$	950 \$	676 \$	514 \$	(130) \$	(262) \$	798 \$
Impôt sur le résultat	270 \$	— \$	34 \$	(2) \$	302 \$	180 \$	— \$	24 \$	(73) \$	131 \$
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat ¹⁾	273	—	31	14	318	254	—	25	14	293
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	378 \$	— \$	— \$	2 \$	380 \$	255 \$	— \$	— \$	2 \$	257 \$
Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	—	—	—	10	10	—	—	—	10	10
Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	377 \$	(154) \$	61 \$	(26) \$	258 \$	241 \$	514 \$	(154) \$	(201) \$	400 \$
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾	381	112	(50)	(42)	401	350	105	(29)	(32)	394

Le poste « Incidence de la consolidation » tient compte des éléments suivants :

12 semaines closes les										
(en millions de dollars) Pour les périodes closes indiquées	14 juin 2025					15 juin 2024				
	Produits	Résultat d'exploitation	Montant ajusté du BAIIA ⁽¹⁾	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires ⁽¹⁾	Produits	Résultat d'exploitation	Montant ajusté du BAIIA ⁽¹⁾	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires ⁽¹⁾
Élimination des produits locatifs intragroupe	(202) \$	(9) \$	(9) \$	— \$	(7) \$	(195) \$	(13) \$	(13) \$	— \$	(11) \$
Élimination des contrats de location internes	2	3	(94)	(31)	25	3	(30)	(125)	(30)	1
Élimination des transactions immobilières intersectorielles	—	(54)	(54)	—	(47)	—	(2)	(2)	—	(2)
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	—	(13)	—	—	(12)	—	(12)	—	—	(12)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(63)	—	—	—	—	(25)	—	3	—
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	—	—	—	(76)	76	—	—	—	(75)	75
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	—	—	—	53	(53)	—	—	—	52	(52)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	—	—	(365)	—	—	—	—	372	—
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	—	188	—	—	—	—	(274)	—
Charge d'impôt sur le bénéfice lié à Propriétés de Choix	—	—	—	—	(32)	—	—	—	—	(28)
Total	(200) \$	(136) \$	(157) \$	(231) \$	(50) \$	(192) \$	(82) \$	(140) \$	48 \$	(29) \$

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LOBLAW

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	14 juin 2025	15 juin 2024		
Produits	14 672 \$	13 947 \$	725 \$	5,2 %
Résultat d'exploitation	1 237 \$	866 \$	371 \$	42,8 %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 838 \$	1 711 \$	127 \$	7,4 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	12,5 %	12,3 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	600 \$	679 \$	(79)\$	(11,6) %

Produits Les produits de Loblaw ont augmenté de 725 millions de dollars, ou 5,2 %, au deuxième trimestre de 2025, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2024 pour s'établir à 14 672 millions de dollars, en raison d'une hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et des produits tirés du secteur Services financiers. La vente de Wellwise de Shoppers^{MD} (« Wellwise ») a été finalisée au premier trimestre de 2025. Les produits liés à Wellwise se sont établis à néant au deuxième trimestre de 2025 (21 millions de dollars en 2024). Compte non tenu de l'incidence des produits liés à Wellwise, les produits se sont accrus de 5,4 %.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 14 389 millions de dollars, en hausse de 731 millions de dollars, ou 5,4 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2024. L'augmentation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est élevé à 10 213 millions de dollars (9 653 millions de dollars en 2024) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 3,5 % (0,2 % en 2024);
 - l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw a été inférieure à l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin de 3,3 % (1,7 % en 2024);
 - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie s'est accrue.
- Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 4 176 millions de dollars (4 005 millions de dollars en 2024) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail a augmenté de 4,1 % (1,5 % en 2024);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 6,2 % (5,4 % en 2024), ce qui est attribuable aux médicaments de spécialité. Si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances a augmenté de 3,1 % (2,1 % en 2024) et la valeur moyenne des ordonnances s'est accrue de 3,9 % (1,9 % en 2024);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 1,7 % (diminution de 2,4 % en 2024), en raison principalement de la croissance du chiffre d'affaires des produits de beauté et des produits en vente libre, en partie contrebalancée par la décision de retirer des tablettes certaines catégories de produits électroniques à faible marge.

Au deuxième trimestre de 2025, 10 magasins du secteur de l'alimentation et du secteur des pharmacies ont ouvert leurs portes et 1 les a fermées. La superficie du secteur Vente au détail s'est établie à 72,5 millions de pieds carrés, ce qui représente une augmentation nette de 1,2 million de pieds carrés, ou 1,7 %, par rapport à la période correspondante de 2024.

Les produits tirés du secteur Services financiers ont augmenté de 10 millions de dollars, ou 2,7 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2024 pour s'établir à 377 millions de dollars. L'augmentation découle surtout de la hausse du chiffre d'affaires attribuable aux kiosques La Boutique Mobile^{MC} et de l'augmentation des produits de commissions d'assurance, en partie contrebalancées par la baisse des produits d'intérêts.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation de Loblaw a augmenté de 371 millions de dollars, ou 42,8 %, au deuxième trimestre de 2025, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2024, pour s'établir à 1 237 millions de dollars.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw a augmenté de 127 millions de dollars, ou 7,4 %, au deuxième trimestre de 2025, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2024, pour s'établir à 1 838 millions de dollars, en raison d'une hausse de 110 millions de dollars enregistrée par le secteur Vente au détail et d'une augmentation de 17 millions de dollars au sein du secteur Services financiers.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail a augmenté de 110 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, comparativement à la période correspondante de 2024, en raison d'une hausse de 238 millions de dollars de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par une augmentation de 128 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail de 32,0 % a été stable comparativement à celle inscrite à la période correspondante de 2024, en raison essentiellement des améliorations au chapitre des pertes liées aux stocks, en partie contrebalancées par des variations dans la composition du chiffre d'affaires des catégories des pharmacies au détail.
- Les frais de vente et charges générales et administratives exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail se sont établis à 19,8 %, soit une baisse favorable de 10 points de base, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2024, du fait principalement du levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires et de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de certaines activités immobilières, facteurs en partie contrebalancés par les coûts supplémentaires liés à l'ouverture de nouveaux magasins et à l'installation de distribution automatisée.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Services financiers a augmenté de 17 millions de dollars comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2024, en raison surtout de l'accroissement des produits dont il est question ci-dessus, de la diminution des coûts d'exploitation et de la baisse des radiations liées aux créances sur cartes de crédit. La hausse a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des coûts liés au programme de fidélisation.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw ont diminué de 79 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2024, pour s'établir à 600 millions de dollars. La baisse découle essentiellement de l'incidence de la diminution de l'amortissement relatif à certaines immobilisations incorporelles en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, qui sont maintenant entièrement amorties, en partie contrebalancée par une hausse de l'amortissement des immobilisations corporelles liée aux conversions de magasins de détail et à l'ouverture de nouveaux magasins, ainsi que d'une hausse de l'amortissement des actifs loués. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles tiennent compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark Health Group (« Lifemark ») de 9 millions de dollars (115 millions de dollars en 2024).

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	14 juin 2025	15 juin 2024		
Produits	351 \$	336 \$	15 \$	4,5 %
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	504 \$	(241) \$	745 \$	309,1 %
(Perte nette) bénéfice net	(154) \$	514 \$	(668) \$	(130,0) %
Fonds provenant des activités d'exploitation ¹⁾	192 \$	185 \$	7 \$	3,8 %

Produits Les produits de Propriétés de Choix se sont établis à 351 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, en hausse de 15 millions de dollars, ou 4,5 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2024, et ils tiennent compte de produits de 201 millions de dollars (193 millions de dollars en 2024) provenant des locataires de Loblaw.

L'augmentation des produits enregistrée au deuxième trimestre de 2025 est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- les taux de location plus élevés, principalement en ce qui concerne les portefeuilles d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles industriels;
- l'apport des acquisitions, déduction faite des cessions, et des aménagements achevés;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la diminution des paiements tirés des résiliations de baux.

Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières Propriétés de Choix a inscrit des charges d'intérêts nettes et autres charges financières de 504 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, comparativement à des produits d'intérêts nets et autres charges financières de 241 millions de dollars pour la période correspondante de 2024. La variation de 745 millions de dollars découle essentiellement de la variation défavorable, d'un exercice à l'autre, de 737 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») attribuable à la hausse du cours des parts au cours du trimestre.

(Perte nette) bénéfice net Propriétés de Choix a comptabilisé une perte nette de 154 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, en comparaison d'un bénéfice net de 514 millions de dollars pour la période correspondante de 2024. Cette variation défavorable de 668 millions de dollars est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, comme il est décrit ci-dessus;
- l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de 39 millions de dollars de la reprise, à l'exercice précédent, d'une provision liée à une transaction qui a été jugée comme n'étant plus requise.

facteurs en partie contrebalancés par :

- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 67 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, y compris ceux détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence;
- la variation favorable, d'un exercice à l'autre, de 37 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers, en raison de la variation du cours des parts d'Allied;
- une hausse des produits locatifs, comme il est décrit ci-dessus.

Fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ Les fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ se sont établis à 192 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025, en hausse de 7 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2024, ce qui s'explique essentiellement par une augmentation des produits locatifs et par une baisse des charges générales et administratives. La hausse a été en partie contrebalancée par une augmentation des charges d'intérêts ainsi que par une diminution des produits d'intérêts.

PERSPECTIVES²⁾

Les perspectives de la société pour 2025 demeurent inchangées, celle-ci prévoit encore que le montant ajusté du bénéfice net¹⁾ augmentera, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation, et prévoit utiliser la trésorerie excédentaire pour racheter des actions.

Loblaw Loblaw continuera de viser l'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance, dans le but d'enregistrer des résultats opérationnels et financiers stables en 2025. Les secteurs d'activité de Loblaw demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins courants des Canadiens.

En 2025, les résultats de Loblaw refléteront l'incidence d'une 53^e semaine, ce qui devrait se traduire par une augmentation du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire¹⁾ d'environ 2 %. Sur une base comparative annuelle, en excluant l'incidence de la 53^e semaine, Loblaw continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire¹⁾ se situe au haut de la fourchette à un chiffre;
- les investissements dans son réseau de magasins et ses centres de distribution se poursuivent grâce à des investissements d'un montant net de 1,9 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,2 milliards de dollars, déduction faite d'un produit tiré des cessions d'immeubles d'environ 300 millions de dollars;
- le remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

Propriétés de Choix Les priorités de Propriétés de Choix consistent à préserver le capital, à générer des flux de trésorerie stables et croissants, et à accroître la valeur liquidative. Son portefeuille de grande qualité est principalement loué à des détaillants de produits de première nécessité ainsi qu'à des fournisseurs de logistique, qui sont moins sensibles à la volatilité économique et qui assurent donc la stabilité de l'ensemble de son portefeuille. Propriétés de Choix continuera de faire progresser son programme d'aménagement, en mettant l'accent sur les projets d'aménagement à vocation commerciale, ce qui lui permet l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité à son portefeuille à un coût raisonnable et d'accroître la valeur liquidative au fil du temps.

Propriétés de Choix est convaincue que ses activités demeureront favorisées par son modèle d'affaires, la stabilité de ses locataires, son solide bilan et sa gestion financière disciplinée. En 2025, Propriétés de Choix cible :

- des taux d'occupation stables dans l'ensemble du portefeuille, donnant lieu à une croissance, d'un exercice à l'autre, d'environ 2 % à 3 % du REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie³⁾;
- des FPAE¹⁾ annuels par part après dilution³⁾ de 1,05 \$ à 1,06 \$, soit une croissance d'environ 2 % à 3 % d'un exercice à l'autre;
- des paramètres de levier financier élevés, visant un ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIAJV³⁾ inférieur à 7,5x.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de technologies de l'information. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Perspectives ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques », du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel de 2024 de la société et de sa notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Après la clôture du deuxième trimestre de 2025, le Conseil d'administration de la société a déclaré des dividendes trimestriels sur les actions ordinaires, les actions privilégiées de série I, les actions privilégiées de série III, les actions privilégiées de série IV et les actions privilégiées de série V de GWL, qui sont payables comme suit :

Actions ordinaires	0,8938 \$ par action (sans tenir compte du fractionnement d'actions) payable le 1 ^{er} octobre 2025 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2025;
Actions privilégiées, série I	0,3625 \$ par action payable le 15 septembre 2025 aux actionnaires inscrits au 31 août 2025;
Actions privilégiées, série III	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2025 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2025;
Actions privilégiées, série IV	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2025 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2025;
Actions privilégiées, série V	0,296875 \$ par action payable le 1 ^{er} octobre 2025 aux actionnaires inscrits au 15 septembre 2025.

RAPPORT DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2025

Le Rapport annuel de 2024 et le Rapport du deuxième trimestre de 2025 de la société sont disponibles sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse www.weston.ca, et a été déposé sur SEDAR+ et est disponible à l'adresse www.sedarplus.ca.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Roy MacDonald, vice-président du groupe, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR+. Le présent communiqué de presse comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX »), et les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Loblaw ou Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter les documents que les sociétés déposent respectivement à l'occasion sur SEDAR+. Ces documents sont également disponibles sur le site Web respectif des sociétés, à l'adresse www.loblaw.ca et à l'adresse www.choicereit.ca.

This report is available in English.

Notes de fin de document

- 1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » figurant en Annexe 1 du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 2) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport annuel de 2024 de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse devrait être lu en parallèle avec les documents que GWL dépose, à l'occasion, auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à www.weston.ca et à www.sedarplus.ca.
 - 3) Pour un complément d'information sur les mesures de Propriétés de Choix, voir le Rapport annuel de 2024 déposé par Propriétés de Choix, qui est disponible à www.sedarplus.ca ou à www.choicereit.ca.
-

ANNEXE 1 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

La société a recours à des mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers étant donné qu'elle estime que ces mesures et ratios fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer avec exactitude sa performance et sa situation financières.

De plus, certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de Loblaw et de Propriétés de Choix sont incluses dans le présent document. Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter aux documents déposés par Loblaw et Propriétés de Choix qui sont disponibles à www.sedarplus.ca ou à www.loblaw.ca ou www.choicereit.ca, respectivement.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les									
	14 juin 2025					15 juin 2024				
	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société					268 \$					410 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Participations ne donnant pas le contrôle					380					257
Impôt sur le résultat					302					131
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières					490					(3)
Résultat d'exploitation	1 237 \$	350 \$	(136) \$	(11) \$	1 440 \$	866 \$	273 \$	(82) \$	(262) \$	795 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	9 \$	— \$	— \$	— \$	9 \$	115 \$	— \$	— \$	— \$	115 \$
Ajustement de la juste valeur des dérivés	2	—	—	—	2	2	—	—	—	2
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(90)	63	—	(27)	—	(23)	25	—	2
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	(9)	—	—	(9)	—	28	—	—	28
Profit sur la vente d'un immeuble non exploité	(1)	—	—	—	(1)	—	—	—	—	—
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	—	—	—	—	164	—	—	256	420
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	—	—	—	—	—	—	(39)	—	—	(39)
Éléments d'ajustement	10 \$	(99) \$	63 \$	— \$	(26) \$	281 \$	(34) \$	25 \$	256 \$	528 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	1 247 \$	251 \$	(73) \$	(11) \$	1 414 \$	1 147 \$	239 \$	(57) \$	(6) \$	1 323 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite de l'incidence de l'ajustement dont il est question ci-dessus ⁱ⁾	591	1	(84)	1	509	564	1	(83)	1	483
Montant ajusté du BAIIA	1 838 \$	252 \$	(157) \$	(10) \$	1 923 \$	1 711 \$	240 \$	(140) \$	(5) \$	1 806 \$

- i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté du BAIIA de 2025 et de 2024 :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 milliards de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. En 2024, l'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'est établi à 479 millions de dollars. L'amortissement annuel diminuera pour atteindre environ 130 millions de dollars en 2025, des montants de 110 millions de dollars et de 6 millions de dollars ayant été respectivement comptabilisés aux premier et deuxième trimestres de 2025. L'amortissement annuel sera d'environ 30 millions de dollars en 2026 et par la suite.

L'acquisition de Lifemark en 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Ajustement de la juste valeur des dérivés Loblaw est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, Loblaw a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que Loblaw utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par Loblaw; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement La société évalue les immeubles de placement à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers Propriétés de Choix a reçu des parts de catégorie B d'Allied à titre de contrepartie de la cession de six actifs de bureaux par Propriétés de Choix à Allied réalisée en 2022. Propriétés de Choix a comptabilisé ces parts comme un placement dans des titres immobiliers. Le placement dans des titres immobiliers est exposé aux fluctuations du cours de marché des parts de fiducie d'Allied. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie d'Allied entraîne la comptabilisation d'un produit (d'une charge) dans le résultat d'exploitation.

Profit sur la vente d'un immeuble non exploité Au deuxième trimestre de 2025, Loblaw a comptabilisé un profit de 1 million de dollars (néant en 2024) lié à la vente d'un immeuble non exploité à un tiers.

Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif Le 24 juillet 2024, la société et Loblaw ont conclu une entente de règlement contraignante et, le 31 janvier 2025, la société et Loblaw ont conclu un accord de règlement afin de mettre un terme aux poursuites en recours collectif intentées contre elles à l'échelle nationale du fait de leur implication dans un arrangement de fixation des prix de certains produits de boulangerie emballés dans l'ensemble de l'industrie. Au deuxième trimestre de 2024, la société et Loblaw ont comptabilisé des charges de 256 millions de dollars et de 164 millions de dollars, respectivement, dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre du règlement et des coûts connexes. L'accord de règlement a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario en mai 2025 et, s'il est approuvé par le tribunal au Québec, il mettra fin à l'ensemble des recours des consommateurs contre la société et Loblaw relativement à cette affaire.

Coûts de transaction et autres recouvrements connexes Au deuxième trimestre de 2024, Propriétés de Choix a comptabilisé une reprise d'une provision liée à une transaction de 39 millions de dollars qui a été jugée comme n'étant plus requise.

MONTANT AJUSTÉ DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETTES ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation des coûts de financement nets courants.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	14 juin 2025	15 juin 2024
Charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières	490 \$	(3)\$
(Déduire) ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	(188)	274
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	302 \$	271 \$

L'élément suivant a influé sur le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières de 2025 et de 2024 :

Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts de fiducie de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts de fiducie sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts de fiducie à la clôture de chaque période. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie entraîne la comptabilisation de charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) et autres charges financières.

MONTANT AJUSTÉ DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET MONTANT AJUSTÉ DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF La société considère le montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt et du taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	
	14 juin 2025	15 juin 2024
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	1 414 \$	1 323 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	302	271
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	1 112 \$	1 052 \$
Impôt sur le résultat	302 \$	131 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Incidence fiscale des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	—	142
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	16	20
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	318 \$	293 \$
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt	31,8 %	16,4 %
Montant ajusté du taux d'impôt effectif s'appliquant au montant ajusté du bénéfice avant impôt	28,6 %	27,9 %

i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.

ii) Voir le tableau portant sur le montant ajusté du BAIIA, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste exhaustive des éléments exclus du montant ajusté du bénéfice avant impôt.

En plus de certains éléments décrits aux rubriques « Montant ajusté du BAIIA » et « Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières » ci-dessus, l'élément suivant a influé sur le montant ajusté de l'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt effectif de 2025 et de 2024 :

Écart externe lié à certaines actions de Loblaw La société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 16 millions de dollars au deuxième trimestre de 2025 (20 millions de dollars en 2024) à l'égard des différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible compte tenu de la participation de GWL à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D' ACTIONS ORDINAIRES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	
	14 juin 2025	15 juin 2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	268 \$	410 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	258 \$	400 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(4)	(3)
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	254 \$	397 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	268 \$	410 \$
Éléments d'ajustement (se reporter au tableau suivant)	143	(6)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	411 \$	404 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société	401 \$	394 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(4)	(3)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	397 \$	391 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	129,6	133,6

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société et le bénéfice net dilué par action ordinaire établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

12 semaines closes les											
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	14 juin 2025						15 juin 2024				
	Bénéfice net (perte nette) disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société					Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société				Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)
	Loblaw ⁱ⁾	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés	Chiffres consolidés	Loblaw ⁱ⁾	Propriétés de Choix	Incidence de la consolidation	Siège social de GWL	Chiffres consolidés
Montant présenté	377 \$	(154) \$	61 \$	(26) \$	258 \$	1,96 \$	241 \$	514 \$	(154) \$	(201) \$	400 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱⁱ⁾ :											
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	2 \$	— \$	— \$	— \$	2 \$	0,02 \$	43 \$	— \$	— \$	— \$	43 \$
Ajustement de la juste valeur des dérivés	2	—	—	—	2	0,01	2	—	—	—	2
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	—	(90)	65	—	(25)	(0,20)	—	(26)	30	—	4
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	—	(9)	1	—	(8)	(0,06)	—	28	(3)	—	25
Charges relatives au règlement de poursuites en recours collectif	—	—	—	—	—	—	64	—	—	189	253
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	—	—	—	—	—	—	—	(39)	—	—	(39)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	—	—	188	—	188	1,45	—	—	(274)	—	(274)
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw	—	—	—	(16)	(16)	(0,12)	—	—	—	(20)	(20)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	—	365	(365)	—	—	—	—	(372)	372	—	—
Éléments d'ajustement	4 \$	266 \$	(111) \$	(16) \$	143 \$	1,10 \$	109 \$	(409) \$	125 \$	169 \$	(6) \$
Montant ajusté	381 \$	112 \$	(50) \$	(42) \$	401 \$	3,06 \$	350 \$	105 \$	(29) \$	(32) \$	394 \$

i) Apport de Loblaw, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.

ii) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES DU SIÈGE SOCIAL DE GWL Les flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL sont tirés des dividendes reçus de Loblaw, des distributions reçues de Propriétés de Choix et du produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, déduction faite des charges du siège social, des intérêts et de l'impôt sur le résultat payé.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	14 juin 2025	15 juin 2024
Dividendes de Loblaw	81 \$	73 \$
Distributions de Propriétés de Choix	57	56
Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation du siège social de GWL	138 \$	129 \$
Produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	193 \$	218 \$
Siège social de GWL, financement et autres coûts ⁱ⁾	(21)	(21)
Impôt sur le résultat payé	(17)	(44)
Flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL	293 \$	282 \$

- i) Le poste « Siège social de GWL, financement et autres coûts » comprend toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social, les charges administratives et les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. Comprend également les dividendes versés sur les actions privilégiées.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de sa performance.

Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément à la directive sur les fonds provenant des activités d'exploitation et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des Normes internationales d'information financière publiée par l'Association des biens immobiliers du Canada en janvier 2022.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	14 juin 2025	15 juin 2024
(Perte nette) bénéfice net	(154) \$	514 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations incorporelles	—	1
Coûts de transaction et autres recouvrements connexes	—	(39)
Ajustement de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	1	(1)
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables	365	(372)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(93)	(28)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement selon une base proportionnelle	2	2
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	(9)	28
Intérêts inscrits à l'actif au titre des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2	3
Distributions sur les parts échangeables	76	75
Charges internes au titre de la location	2	2
Fonds provenant des activités d'exploitation	192 \$	185 \$